



## Charte du PRADIE

Le PRADIE est né en 2002, d'une volonté partagée des responsables des réseaux de l'IAE d'avoir une plate-forme commune, **dépassant la logique de réseau, et conçue comme un espace de promotion et de développement de l'IAE sur les territoires francs-comtois.** Cette structuration en inter-réseau est un réel atout pour parler d'une seule voix et construire ensemble des réponses permettant à nos structures d'être plus efficaces dans leurs missions.

### Nos objectifs politiques communs :

- Préserver et développer une offre d'insertion pertinente sur le territoire régional.
- Professionnaliser les permanents pour renforcer la qualité des projets sociaux des structures.
- Animer un dialogue avec les décideurs permettant de faire évoluer les politiques publiques.
- Agir pour un pilotage du dispositif mesuré et équitable sur tous les territoires.
- En partenariat avec les acteurs régionaux, accompagner le développement de l'IAE vers de nouveaux secteurs, développer l'ancrage territorial des projets et favoriser l'innovation dans les structures.

### Les engagements partagés par les adhérents au PRADIE :

La **complémentarité** entre les outils d'insertion : à l'origine issus d'expérimentation des acteurs locaux, les outils d'insertion se sont structurés et institutionnalisés. Bien que complexe, cette structuration en quatre outils permet d'offrir des réponses différentes aux publics sur tous les territoires. Cette complémentarité est à rechercher/ optimiser. Les réseaux doivent participer à cet objectif.

Etre dans une démarche de **progrès** : si la consolidation de nos outils existants est primordiale, les Réseaux doivent accompagner leurs adhérents dans une dynamique de progrès de façon permanente. Encourager l'innovation, les démarches qualité, la professionnalisation des équipes.

**L'ancrage partenarial et territorial** de nos projets : pour être pertinent, nos projets d'Insertion doivent s'inscrire sur un territoire et répondre à des besoins locaux. La prise en compte des attentes de partenaires institutionnels et économiques du territoire est un atout pour l'évolution de nos projets.

La vie statutaire de nos structures et de nos Réseaux doit être **dynamique** et **transparente** : pilotage respectueux des statuts, rencontres régulières des administrateurs, prise de décision claire, communication sur les projets et plan d'action...

La **confiance** et la **coopération** entre les Réseaux : la collaboration entre les Réseaux renforce chacun d'entre eux et permet de développer une offre de services plus pertinente auprès des adhérents.

Assumer la dimension **militante** des projets d'insertion : Le PRADIE et les Réseaux de l'IAE sont des réseaux d'influence qui, en s'appuyant sur l'expertise du terrain, participent à la critique et la co-construction des politiques de lutte contre les exclusions. Ils doivent ainsi animer ou relayer des réflexions et analyses prospectives sur le secteur.

